



Bureau enfumé chez un client. Comment réagir ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 28 octobre 2014

Je suis chauffeur routier et je livre de temps en temps une entreprise à Grentheville dans le 14 sur Caen dont la personne qui receptionne ne respecte pas la loi antitabac et vous enfume en signant vos papiers. Cette personne étant agressive, on hésite à lui dire en face.

Comment faire respecter la loi ?

Réponse :

Si personne n'ose signaler cette anomalie, le magasinier pourrait penser qu'il ne commet pas d'infraction ; il faut donc qu'il en soit informé. Il revient à votre employeur de veiller à ce que votre santé ne soit pas mise en danger par une exposition au tabagisme passif. Vous devez donc le lui signaler et éventuellement lui suggérer que vous seriez en droit [d'exercer votre droit de retrait](#) en refusant de livrer ce client.